

4. ORGANISEZ VOTRE ESPACE POUR ÉVITER LES DOMMAGES

- Protégez vos ouvertures: placez un contreplaqué, solidement fixé, dans les fenêtres du sous-sol ou portes.
- Drain: boucher le drain s'il n'y a pas de clapet antirefoulement.
- S'il y a un grand risque d'inondation, coupez l'électricité et protégez votre panneau électrique. **Contactez Hydro-Québec pour les procédures à suivre.**
- Déplacez vos meubles, appareils électriques et produits dangereux pouvant contaminer l'eau ou la résidence à l'étage.

5. PRÉPAREZ VOTRE PLAN D'URGENCE FAMILIAL. SOYEZ PRÊT À ÉVACUER !

- Déterminez où vous irez loger en cas d'inondation si vous devez quitter votre domicile;
- Déterminez qui prendra en charge les enfants ou les animaux durant cette période;
- Préparez une valise d'urgence si vous devez évacuer durant la nuit ou très rapidement (essentiels de toilette, vêtements, papiers importants, etc.);
- Avertir vos proches de votre nouvelle localisation temporaire afin d'éviter les inquiétudes;
- Remplissez le formulaire joint à ce feuillet. Il sera à remettre à un employé municipal le jour de l'inondation ou;
- Prenez de l'avance et faites-le parvenir au préalable à la Ville de Bécancour au info@ville.becancour.qc.ca ou par la poste, et ce, afin de nous faire connaître vos intentions si une inondation se présente.



La Ville
vous informe !

Surveillez la page Facebook et le site Internet de la Ville de Bécancour pour les dernières mises à jour sur les inondations et les fermetures de rues effectives.

Réglementation municipale à appliquer

Votre pompe rejette directement les eaux de votre résidence dans la rue? Cette pratique ne sera plus tolérée en cas d'inondation à Bécancour. Vous devez rejeter l'eau soit sur votre terrain ou dans un cours d'eau à proximité.

Des patrouilles effectueront de la surveillance pour faire appliquer la réglementation en ce sens. Les contrevenants seront passibles d'amendes.

Lieux des tas de sable en cas d'inondations

Lors d'inondations majeures, la Ville mettra gratuitement à la disposition des citoyens des tas de sable dans des lieux de dépôts différents:

- **Stationnement de l'hôtel de ville**
1295, avenue Nicolas Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1
- **Belle-Vallée | secteur Sainte-Gertrude**
- **Bureau d'information touristique**
1005, boul. de Port-Royal, Bécancour (Québec) G9H 4Y2

**Les citoyens devront récupérer le sable et faire leurs sacs par leurs propres moyens et en disposer convenablement. N'oubliez pas d'apporter vos propres pelles. Aucune livraison à domicile ne sera effectuée.*

Joindre les autorités

Urgence – incendie: 911
Détresse psychologique: 811, option no 2
Sécurité civile: 819 371-6703
Sûreté du Québec: 1 514 598-4141 | 819 298-2211
Hydro-Québec: 1 800 790-2424
Croix-Rouge: 1 800 363-7305

Ville de Bécancour

1295, avenue Nicolas-Perrot, G9H 1A1
819 294-6500 (heures régulières)
becancour.net

Bécancour

Guide inondations



IMPORTANT !

À conserver dans un endroit sécuritaire pour consultation rapide.

Ce guide vous donnera des conseils de prévention et des actions à poser en cas d'inondation.

La Ville en mode alerte !



En cas de possibles inondations, la Ville de Bécancour déploie rapidement son plan de mesures d'urgence :

1. Surveillance des cours d'eau 24 h/24;
2. Patrouille des secteurs à risque;
3. Échange des données sur la surveillance des cours d'eau avec la Sécurité civile et la Sûreté du Québec;
4. Déploiement des ressources sur le terrain;
5. Mise à disposition de tas de sable à des points de dépôts déterminés;
6. Déploiement d'une signalisation adéquate;
7. Communication constante avec les médias;
8. Intervention des services d'urgence;

SI BESOIN:

9. Visites des résidences (préavis d'évacuation ou évacuation);
10. Enregistrement des évacués;
11. Ouverture du centre de services aux sinistrés;
12. Suivi avec les autorités pour le rétablissement.

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité !



En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens. Comment vous préparer ?

1. ASSUREZ-VOUS ADÉQUATEMENT EN CAS D'INONDATIONS

Si vous êtes sujet à avoir une inondation, assurez-vous d'être bien couvert par une police d'assurance.

- Dès que vous subissez un sinistre, communiquez avec votre assureur afin de l'informer des dommages; il pourra vérifier l'étendue de vos protections et vous informer de la marche à suivre.
- Dressez la liste des biens endommagés ou détruits et, si possible, prenez des photos ou une vidéo de ces biens avant d'en disposer.
- Prenez les dispositions nécessaires pour éviter toute aggravation des dommages et conservez les reçus des dépenses engagées à cette fin.
- Conservez tous les reçus de dépenses que vous aurez engagées pour vous loger et vous nourrir à l'extérieur de votre habitation. Selon la nature du sinistre et votre contrat, ces frais pourraient vous être remboursés.

Ces renseignements proviennent du Bureau d'assurance du Canada: 514 288-4321 ou 1 877 288-4321 (sans frais).

2. DOTEZ-VOUS D'ÉQUIPEMENTS POUR FAIRE FACE AUX INONDATIONS

- Installation de pompes;
- Installation d'un clapet antirefoulement;
Un clapet antirefoulement est un dispositif qui empêche les eaux d'égout d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol. Le clapet se ferme automatiquement lorsque les eaux d'égout refoulent.
- Génératrices de secours;
- Contreplaqués à positionner dans vos fenêtres ou portes;
- Bottes d'eau adéquates;
- Sacs de sable.



3. PRÉPAREZ VOTRE TROUSSE D'URGENCE 72 H EN CAS D'INONDATION

Ayez en tout temps, à la maison, les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un bac :

- Eau potable (deux litres par personne, par jour, pour au moins 3 jours);
- Nourriture non périssable (provisions pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles ;
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.);
- Jeu de clés pour la voiture et la maison;
- Documents importants (pièces d'identité, passeports, cartes d'assurance-maladie, cartes de guichet automatique, cartes de crédit, polices d'assurance habitation et automobile, etc.);
- Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne);
- Couvertures ou sacs de couchage;
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle (brosses à dents, dentifrice, soie dentaire, débarbouillettes, serviettes, savons, shampooing, etc.);
- Médicaments (conservez une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec copie de vos prescriptions médicales et visuelles);
- Liste de numéros de téléphone (école, garderie, parents, etc.);
- Argent de poche et monnaie pour téléphone;
- Nourriture pour vos jeunes enfants (bébés) ou animaux (s'il y a lieu).